

se, où il doit exécuter une Commission de S. M. Le Grand Conseil a résolu de faire construire un Lazaret à la *Specie*, pour les Marchandises qui viendront de *France*, & le Magistrat de la Santé a réduit à 25. jours la quarantaine des Bâtimens qui viendront désormais de *Marseille* & des autres Ports de *Provence*, qui ont été infectés de la Peste.

XIII. *Florence*. L'affaire de la Succession des Etats de *Toscane*, & les prétentions de l'Empereur & de l'*Espagne*, font toujours l'attention de cette Cour. On dit qu'il y a un parti formé en cette Ville, pour maintenir la liberté & l'indépendance de cet Etat, & empêcher qu'il ne soit soumis à aucun Prince Etranger. Il court différens autres bruits aussi peu vraisemblables que celui-là; ce qu'il y a de certain, est que le Grand Duc souffre impatiemment que l'on parle de régler sa Succession de son vivant, d'autant que sa Famille n'est pas éteinte, & qu'il sera assez tems de le faire lors qu'il n'y aura plus de Successeur. Cependant on a appris que nonobstant les remontrances de Son Altesse Royale, l'Empereur avoit envoyé à la Diette de *Ratisbonne* la Minute de l'investiture des Duchés de *Toscane*, de *Parme* & de *Plaisance*, en faveur de l'Infant Dom Carlos, & que la Diette l'avoit approuvée. La Femme de Ciannum Coggia, Amiral de la Flotte du Grand Seigneur, a épousé ici un jeune Esclave natif de *Livourne*, avec lequel elle s'étoit sauvée de *Tunis*, & S. A. R. les a pris tous les deux sous sa protection. Ce Prince jouit toujours d'une bonne santé, mais il paroît rarement en public, à cause de la rigueur de la Saison.

Les cinq Galeres qui étoient revenues à *Livourne*,